

Une organisation simplifiée, un contact unique :

► La PTA intègre les **4 dispositifs MAIA** qui couvraient le département.

► **Un numéro d'appel unique** a été mis en place.

► **Le professionnel est orienté selon ses besoins** vers le professionnel de la PTA le plus adapté.

► La PTA de Haute-Vienne a vocation à agir au plus près des professionnels et des patients.

Elle est s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires :

- Infirmiers,
- Ergothérapeutes,
- Travailleurs sociaux,
- Psychologues, ...



0809 109 109

prix d'un appel local



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
service gratuit

du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00
et le vendredi 8h30 à 17h00

pta87.fr

PTA 87

4, avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
contact@pta87.fr



Avec le soutien



**PLATEFORME
TERRITORIALE
D'APPUI**

HAUTE-VIENNE

*Une organisation
pour soutenir les professionnels*

Faciliter
LES PARCOURS DE SANTÉ
Préserver **L'AUTONOMIE**

Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
service gratuit

Vous soutenir dans la prise en charge des personnes en situation complexe

La Plateforme territoriale d'appui de Haute-Vienne apporte un soutien opérationnel à tous les professionnels de la santé, du social et du médico-social pour le suivi des parcours de santé complexes (perte d'autonomie et maladies chroniques) :

→ Information, conseil, orientation

- Recherche d'un intervenant ou d'une structure sanitaire, sociale ou médico-sociale
- Orientation dans les démarches (aides sociales, services à domicile, aide aux aidants...)

→ Soutien à l'organisation des parcours de santé complexes

- Évaluation sanitaire et sociale de la situation du patient
- Coordination et suivi des interventions : appui à la concertation pluri-professionnelle, planification et coordination des acteurs, mobilisation d'une expertise spécifique
- Appui pour les admissions et les sorties d'hospitalisation

→ Appui aux pratiques et aux initiatives professionnelles

- Élaboration d'outils partagés pour le repérage et le suivi des parcours complexes
- Diffusion de protocoles et de recommandations de bonnes pratiques
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de projets partenariaux.

Quel appui de la Plateforme Territoriale d'Appui dans votre pratique quotidienne ?



- > Jeanne, 75 ans, atteinte d'une maladie neurodégénérative
- vit à domicile avec son mari Guy (84 ans) qui s'occupe seul de son épouse,
 - son mari est épuisé et souffre d'une hypertension artérielle.

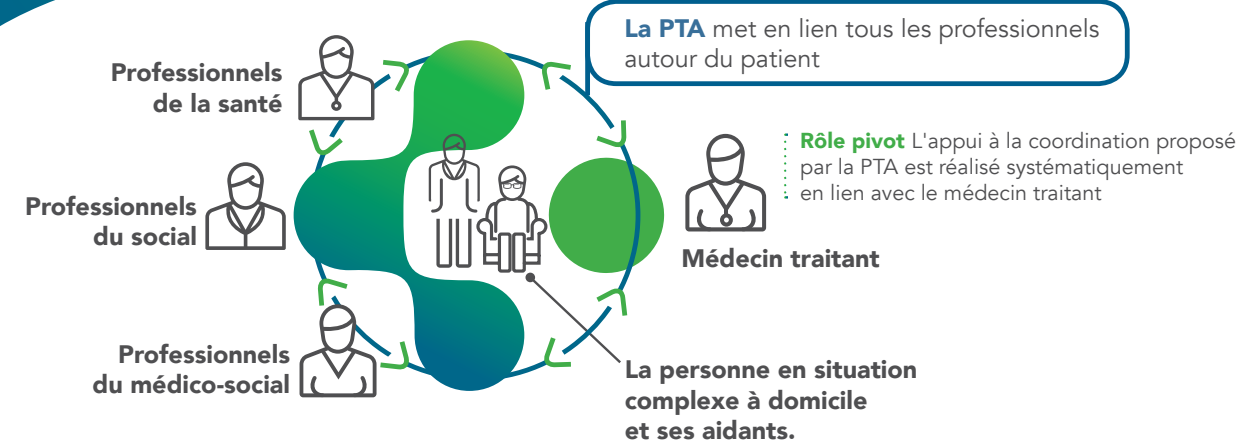
Appui de la PTA

- accompagnement du couple dans ses démarches : demande d'APA, mobilisation d'un service d'aide à domicile, organisation d'un accueil de jour pour permettre à Guy de se reposer.

- > Aurélien, 56 ans, diabétique
- vit seul à son domicile,
 - une hospitalisation est programmée.

Appui de la PTA

- organisation de l'admission à l'hôpital (préparation des documents administratifs et médicaux, moyen de transport, suspension temporaire du portage de repas),
- au moment de la sortie d'hospitalisation, lien pour l'envoi de tous les résultats d'examens au médecin.



De nouveaux outils d'information et de coordination à votre service

La PTA met à la disposition des professionnels :



- un système d'information partagé (Globule/Paaco) accessible à tout professionnel depuis un ordinateur et en mobilité, pour faciliter la coordination autour du patient,
- une messagerie sécurisée,
- un annuaire des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de Haute-Vienne,
- des protocoles d'échange d'information entre professionnels,
- des outils de liaison « Ville – Hôpital »...

Une approche concertée et déontologique



- Strict respect du secret médical et des déontologies professionnelles.
- Information et accord préalables de la personne.
- Communication des informations strictement nécessaires à l'accompagnement.
- Neutralité dans l'orientation vers les ressources existantes.
- Aucune substitution aux compétences ou aux missions d'un professionnel, d'une structure ou d'un dispositif existants.

Informer, conseiller et orienter la population de Haute-Vienne

La PTA est également un service à disposition des patients et des proches. Ils peuvent contacter le numéro unique pour rechercher un professionnel, une structure ou un dispositif, demander un conseil ou solliciter une évaluation ou une aide.